

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du vendredi 30 mars 2012 après-midi

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
restreint aux membres élus lors des scrutins des 5, 6 et 7 mars 2012

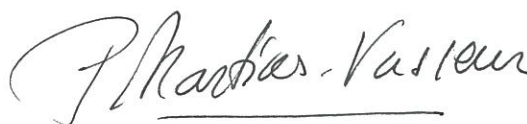
- VU** le code de l'Éducation et notamment son article L. 712-2 ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'arrêté du Président de l'Université en date du 8 mars 2012, qui définit les modalités d'organisation de l'élection du Président de l'Université de Nantes ;
- VU** l'arrêté du Président de l'Université en date du 20 mars 2012, qui fixe la liste des candidatures à la Présidence de l'Université déclarées recevables,
- VU** les déclarations de candidature de M. Olivier LABOUX, professeur des Universités et de M. Thierry PATRICE, professeur des Universités ;

APRÈS AVOIR ENTENDU LES CANDIDATS

ÉLIT M. Olivier LABOUX Président de l'Université de Nantes, à la majorité absolue avec 14 voix.

À Nantes, le 30 mars 2012

La Présidente de la séance



Pilar MARTINEZ-VASSEUR